Concours EXTERNE et 3ème concours d'adjoint du patrimoine de 1ère classe

Le jeudi 19 mars 2015 à SAINT-BRIEUC

Epreuve d'admissibilité

Une épreuve consistant en un questionnaire appelant des réponses brèves portant sur les domaines suivants relatifs au fonctionnement des services dans lesquels un adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe peut être appelé à servir :

– accueil du public ;
– animation ;
– sécurité des personnes et des bâtiments.

Durée : 1 heure
Coefficient : 2

Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

IMPORTANT

Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur votre copie : ni votre prénom ou votre nom (ou nom fictif), ni votre n° de convocation, ni votre signature ou paraphe.
Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne…) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître sur votre copie.
Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
Le non-respect des règles indiquées ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
Les feuilles de brouillon (de couleur) ne seront en aucun cas corrigées

Les candidats peuvent répondre aux questions dans l'ordre qui leur convient, mais en indiquant le numéro de la question traitée sur leur copie.

Un malus de 2 points sera appliqué en cas de non-respect des règles de grammaire, d'orthographe et de syntaxe.

Question n° 1 : (3 points)

Qu'est-ce que le label « jardin remarquable » ?

Question n° 2 : (2 points)

Un lecteur vous interpelle sur le fait que la bibliothèque ne détient pas plusieurs ouvrages qu'il souhaite consulter. Quelle réponse pouvez-vous lui faire ?

Question n° 3 : (2 points)

Quel est l'intérêt de la numérisation des documents d'archives ?

Question n° 4 : (3 points)

Un usager souhaite obtenir une photocopie d'un registre d'archive librement communicable. Que lui proposez-vous ?

Question n° 5 : (2 points)

Vous occupez un poste de médiateur culturel au sein d'un musée. Présentez vos missions.

Question n° 6 : (3 points)

A l'occasion des Journées européennes du patrimoine, un visiteur vous interroge sur les notions de monument « inscrit » et de monument « classé » au titre des Monuments historiques. Quelle est votre explication ?

Question n° 7 : (3 points)

Pourquoi les jeux vidéo ont-ils leur place en médiathèque ? Donnez trois arguments.

Question n° 8 : (2 points)

L'alarme incendie s'est déclenchée dans votre établissement. L'évacuation des locaux s'effectue.
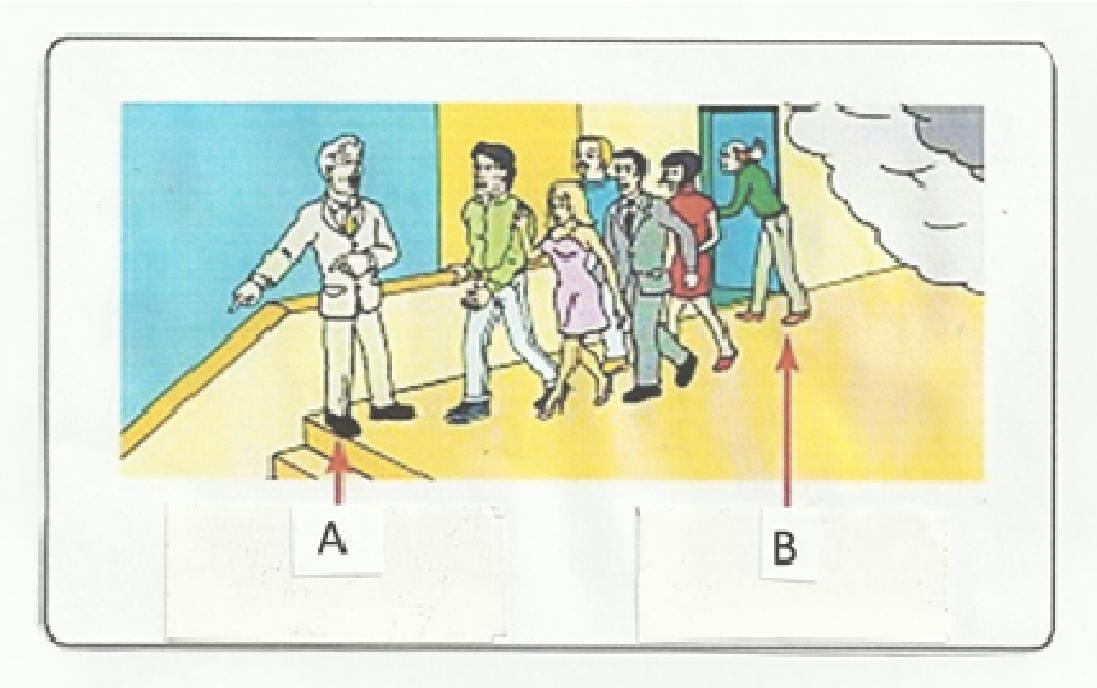
Que représentent A et B sur le schéma ci-dessous ? Précisez le rôle de chacun d'entre eux.